

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Trente et unième session

Documents officiels



RECTIFICATIF

Supplément No 6A
(A/31/6/Add.1)
6 août 1976

NEW YORK

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1978-1981

Volume I

Rectificatif

Note du Secrétaire général

On trouvera ci-après le texte des modifications d'une partie de l'analyse spéciale qui figure dans le volume I du Plan à moyen terme pour la période 1978-1981 1/, demandées par le Comité du programme et de la coordination à sa seizième session.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session
Supplément N° 6A (A/31/6/Add.1).

Litho in U.N.

76-15194
(10 p.)

A/31/6/Add.1/Corr.5

Troisième partie

ANALYSES SPECIALES

COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

E. Commission économique pour l'Asie occidentale

Remplacer le paragraphe 2283 du texte figurant dans le rectificatif 4 (A/31/6/Add.1/Corr.4) par ce qui suit :

2283A. On pourrait sans doute commencer par souligner, et cela a d'ailleurs été noté au cours des réunions du Comité du programme et de la coordination, que la préparation et la présentation des activités visant à promouvoir la coopération économique entre pays membres de la CEAO, dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981, n'ont pas été fondées sur les dispositions de la résolution 3442 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1975. La Commission a eu connaissance de ces dispositions trop tard pour être en mesure d'énoncer séparément les objectifs de chacun de ses programmes de fond ou d'inclure une section décrivant et analysant les activités visant à encourager la coopération économique entre pays membres de la région.

2283B. De ce fait, les rapports intersectoriels entre les objectifs des divers programmes et les activités correspondantes au titre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 ne pourront être convenablement développés et approfondis que dans le prochain budget-programme de la CEAO pour la période 1978-1979, conformément aux dispositions de la résolution 3442 (XXX). A ce propos, la CEAO saisira également l'occasion pour s'inspirer des conclusions et recommandations de la réunion sur la coopération technique entre pays en développement de la région de la CEAO qui se tiendra ultérieurement en 1976. Mais pour donner suite sans attendre à la demande du CPC et du Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, on expose brièvement ci-après un certain nombre des grands objectifs et des activités correspondantes envisagés dans le cadre du plan à moyen terme de la CEAO pour 1978-1981 en vue d'encourager la coopération économique entre les pays de la région. Le cas échéant, cet exposé sera complété par une brève description des activités connexes en cours qui ont été inscrites dans le programme de travail et les priorités de la Commission pour 1976-1977.

1. Commerce international

a) Objectif : Commerce entre les pays de la région

2283C. On poursuivra les efforts déployés pour développer et étendre le commerce entre les pays de la région, et atteindre un degré plus poussé de coopération et d'intégration régionales (par. 1168) 2/.

2283D. Action envisagée en 1978-1981 : Il s'agira surtout des activités suivantes :

2/ Les numéros de paragraphe figurant dans le texte renvoient au Plan à moyen terme pour la période 1978-1981 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 6A (A/31/6/Add.1)), dont le présent document est un rectificatif.

- i) Collecte, analyse et diffusion permanentes de données et d'informations de base concernant les progrès des échanges interrégionaux et de la coopération économique ainsi que la coordination des efforts entre pays membres de la Commission;
- ii) Recherches et études sur les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux en vigueur et sur les autres solutions possibles;
- iii) Evaluation des mesures de protection tarifaires et non tarifaires liées aux schémas d'intégration proposés et identification des projets susceptibles d'accroître la coopération et l'intégration entre pays membres de la région.

2283E. Les activités en cours dans ce domaine, au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977, comprennent une étude sur les accords de paiement entre les pays arabes, qui permettra d'examiner les efforts faits pour conclure des accords de paiements régionaux ou sous-régionaux et les obstacles rencontrés, et l'introduction d'un système de paiements de nature à faciliter l'expansion du commerce intrarégional et de la coopération économique régionale. Pour l'exécution de ces activités, la Commission aura des consultations et coopérera étroitement avec les gouvernements et les organisations inter-gouvernementales régionales et internationales intéressées, notamment le Conseil de l'Unité économique arabe, le Fonds arabe de développement économique et social et la CNUCED.

2283F. Effet escompté : Les activités décrites plus haut devraient, une fois menées à bien, aider beaucoup à identifier les obstacles à l'expansion des échanges intrarégionaux et au développement de la coopération et de l'intégration économiques entre pays membres de la Commission.

2. Alimentation et agriculture

a) Objectif 1 : Sécurité alimentaire

2283G. Il s'agira surtout ici d'aider les gouvernements des pays membres dans leurs efforts pour mettre la région à l'abri des déficits vivriers par l'adoption de politiques propres à favoriser la constitution de réserves (par. 562).

2283H. Action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 : Parmi les activités envisagées figurent le rassemblement et la diffusion d'informations, la mise au point de directives, l'élaboration d'études et de rapports et l'organisation de réunions sur des questions telles que la constitution de stocks nationaux, sous-régionaux et régionaux, l'établissement de systèmes de distribution de certains produits alimentaires et les mesures propres à en améliorer l'efficacité, la réduction des pertes pendant et après les récoltes pour diverses cultures, et l'introduction de méthodes, de techniques et des cultures nouvelles.

2283I. Les activités en cours au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent une étude des divers aspects d'un programme pilote de constitution de stocks de réserve de céréales alimentaires, à savoir la centralisation des achats, la création d'un stock de réserve, les problèmes de gestion et d'organisation que pose l'utilisation de ces stocks, et le

coût des installations de stockage et du terrain. L'étude sera examinée à une réunion intergouvernementale patronnée par la Commission et la FAO, qui se tiendra vers la fin de 1976.

2283J. Effet escompté : On compte que grâce à ces activités et aux produits connexes, les gouvernements des pays membres disposeront de principes directeurs pour élaborer des politiques de sécurité alimentaire débouchant sur la constitution de stocks alimentaires de sécurité et assurant au maximum l'autonomie alimentaire. Ils disposeront également de principes directeurs pour manutentionner et distribuer plus efficacement les produits, et ainsi réduire le gaspillage et accroître les approvisionnements disponibles.

b) Objectif 2 : Promotion de l'intégration agricole régionale

2283K. Des efforts seront faits pour identifier les besoins, promouvoir de meilleures politiques d'aménagement et d'intégration agricoles entre les pays de la région de la CEAO, et faciliter l'identification et l'élaboration de projets d'investissement nationaux et multinationaux dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture (par. 567 et 572).

2283L. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste à étudier les questions d'aménagement agricole et l'intérieur de la région, à procéder à une analyse comparative par pays pour certains grands produits, à assurer l'intégration agricole sous-régionale, à identifier les possibilités d'investissement et à évaluer des projets, ainsi qu'à organiser des réunions et à fournir des services consultatifs sur les questions d'aménagement agricole régional.

2283M. Les activités en cours au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent :

- i) Une étude pilote détaillée sur un ou deux produits pour déterminer la portée et les limites de la spécialisation et de la complémentarité régionale. L'étude sera menée en étroite coopération avec le Conseil de l'Unité économique arabe;
- ii) Une étude explorant les possibilités d'investissement dans des domaines considérés comme très prometteurs, essentiellement la culture sèche intégrée, l'engraissement des ovins, la production intégrée de fruits et de légumes destinés à la consommation urbaine, et le développement de la pêche dans le golfe Persique, le golfe d'Oman et le golfe d'Aden.

2283N. Effet escompté : Ces activités devraient rendre les planificateurs agricoles davantage conscients des questions d'aménagement et d'intégration agricoles au niveau de la région, leur démontrer les possibilités de spécialisation et de complémentarité à l'échelon régional, et leur permettre d'identifier et de mettre au point des programmes et projets nationaux et multinationaux.

3. Développement industriel

a) Objectif 1 : Coordination des politiques dans le domaine industriel

2283N1. On aidera à mettre au point des propositions concrètes en ce qui concerne la coordination des efforts d'industrialisation dans la région, en partant du principe qu'investissements et production doivent être envisagés à l'échelon régional (par. 925).

22830. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste notamment à effectuer des études et à établir des rapports sur les programmes nationaux d'industrialisation, les plans d'investissement et les projets, et sur les possibilités de les harmoniser.

2283P. Les activités en cours au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent un projet ayant pour but d'analyser les programmes et les projets proposés dans le cadre des plans d'industrialisation des pays de la région de la CEAO, et de les présenter sous une forme fonctionnelle afin de déterminer les domaines possibles de coopération multinationale dans des entreprises données et d'assurer le coordination d'ensemble des plans et programmes d'industrialisation.

2283Q. Effet escompté : Les activités susmentionnées devraient fournir des principes directeurs pour la coordination des politiques industrielles et faciliter la création ou le renforcement de mécanismes régionaux de synchronisation des investissements industriels ainsi que la formulation d'un certain nombre de projets industriels régionaux et sous-régionaux (multinationaux).

b) Objectif 2 : Coopération régionale pour le développement de la main-d'oeuvre industrielle

2283R. On aidera à promouvoir le développement de la main-d'oeuvre industrielle qualifiée dans les pays de la région, l'accent étant mis sur la formation de techniciens et de cadres supérieurs et sur l'amélioration des moyens de formation dans la région (par. 935).

2283S. Action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 : Les activités envisagées comprennent des consultations avec les gouvernements des pays membres de la CEAO sur la mise au point d'un plan d'action (suite à l'étude de 1975 sur les besoins et moyens en matière de formation) visant à encourager une conception coordonnée des besoins en matière de formation et du placement des stagiaires à l'intérieur de la région, y compris la création d'un organisme intergouvernemental approprié à cet effet. Des enquêtes seront effectuées afin d'identifier les besoins futurs en matière de formation dans l'industrie, compte tenu des plans actuels et futurs de développement industriel, et de participer, avec d'autres programmes techniques de la CEAO (par exemple, les programmes relatifs à la main-d'oeuvre, à l'emploi et à la gestion) et des organismes régionaux et internationaux, à l'organisation de réunions de travail et à des programmes de formation en cours d'emploi dans la région.

2283T. Les activités en cours au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent un projet concernant l'amélioration des

possibilités de formation à la formulation et à l'évaluation des projets industriels, et la suite à donner à l'enquête de 1975 pour la création d'un mécanisme de coordination régionale de la formation et du placement dans l'industrie.

2283U. Effet escompté : On espère que la CEAO aidera ainsi à identifier les domaines prioritaires pour lesquels il est nécessaire de dispenser une formation industrielle, encouragera les activités de formation dans ces domaines prioritaires et renforcera le mécanisme institutionnel indispensable pour coordonner les activités de formation industrielle à l'échelon régional.

4. Ressources naturelles

a) Objectif 1 : Coordination des politiques et des programmes dans le domaine de l'énergie

2283V. On fournira et échangera des renseignements sur l'offre et la demande d'énergie, y compris l'énergie électrique, à moyen et à long terme, dans les pays de la région, en vue d'aider à élaborer des accords régionaux de distribution; de mettre au point des programmes d'action aux échelons national et régional; et de définir et de promouvoir des projets visant à assurer l'approvisionnement en énergie indispensable pour soutenir les efforts de développement, en particulier dans les pays les moins développés de la région (par. 1386).

2283W. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste notamment à mettre à jour l'étude sur l'offre et la demande d'énergie à moyen et à long terme; à effectuer une étude et à fournir un rapport d'experts sur la possibilité de conclure des accords régionaux de distribution d'énergie électrique et à réunir ensuite un groupe d'experts chargé d'élaborer un plan d'action; et à mettre au point un programme d'action visant à développer le secteur de l'énergie dans les pays les moins développés de la région.

2283X. Les activités en cours au titre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent :

- i) Une étude des projections de l'offre et de la demande d'énergie, à moyen et à long terme, qui portera sur tous les pays de la région. L'étude sera menée au besoin en étroite coopération avec le programme de la CEAO concernant la planification, les projections et les politiques relatives au développement;
- ii) Des travaux préliminaires pour l'étude sur les accords régionaux de distribution d'énergie électrique.

2283Y. Effet escompté : Ces activités menées à bien, on aura fait beaucoup pour faire prendre conscience aux gouvernements des pays membres de la CEAO de la nécessité de développer une base énergétique intégrée et diversifiée dans la région, de coordonner les politiques et d'élaborer un programme régional d'action.

b) Objectif 2 : Coopération dans le secteur de l'énergie et les secteurs connexes

2283Z. On s'attachera à intensifier la coopération entre les pays dans le secteur de l'énergie et les secteurs connexes, dans la région de la CEAO et dans le reste du monde arabe (par. 1389).

2283AA. Action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 : On prévoit notamment de vastes travaux de recherche sur la coopération entre pays arabes dans le domaine des hydrocarbures et des autres sources d'énergie. Il s'agira d'élaborer une stratégie pour développer le secteur du pétrole et du gaz naturel dans les pays arabes, promouvoir la coopération entre les pays pétroliers, employer d'autres formes d'énergie, tant classiques que nouvelles, dans les pays arabes, l'accent étant mis sur les sources d'énergie renouvelables et non polluantes. Les recherches seront menées en étroite collaboration avec le secrétariat de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole.

2283BB. Les activités connexes en cours au titre du programme de travail de la Commission pour 1976-1977 consistent notamment à développer les statistiques de base sur l'énergie et à examiner le secteur de l'énergie et du pétrole. Les résultats paraîtront dans une publication annuelle intitulée La situation et les perspectives énergétiques en Asie occidentale.

2283CC. Effet escompté : Ces activités devraient avoir un effet considérable sur l'économie des pays de l'Asie occidentale et sur le reste du monde arabe, étant donné qu'elles porteront sur la question cruciale de la coopération dans le domaine de l'énergie et des activités connexes, question qui sera traitée d'une façon approfondie, globale et réaliste.

c) Objectif 3 : Coordination des politiques concernant l'exploitation des ressources minérales

2283DD. On aidera les gouvernements des pays membres de la CEAO à planifier et à gérer l'exploitation des ressources minérales en informant les responsables et en mettant en place des infrastructures juridiques et institutionnelles et des moyens de formation adéquats (par. 1395).

2283EE. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste notamment à terminer un rapport relatif aux mesures propres à assurer l'entière et permanente souveraineté des Etats sur leurs ressources minérales; à faire établir des rapports par des experts et à fournir des services consultatifs sur le renforcement du cadre institutionnel et juridique de l'exploitation des ressources minérales et du développement; et à examiner la possibilité de créer un centre régional de formation et de recherche, et d'identifier et d'encourager les investissements nécessaires dans ce domaine.

2283FF. Les activités en cours dans le cadre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent un certain nombre de projets ayant trait à l'inventaire des ressources minérales de la région, à l'évaluation des codes miniers en vigueur et aux mesures à prendre pour faire respecter la législation tréfoncière, aux besoins à court et à long terme en main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur des ressources minérales, et à l'étude et à la promotion des investissements à effectuer pour assurer la mise en valeur des ressources minérales.

2283GG. Effet escompté : Aider les pays membres de la CEAO à élaborer et à coordonner leurs politiques d'exploitation des ressources minérales d'une manière qui serve leurs intérêts propres et leur intérêt commun.

5. Transports, communications et tourisme

a) Objectif 1 : Intégration des transports

2283HH. Les activités prévues tendront à aider les pays membres de la CEA0 dans leurs efforts pour améliorer l'efficacité des moyens et réseaux existants de transports et de communications et, en ce qui concerne les nouveaux projets de développement dans ce domaine, à réaliser une meilleure intégration des transports internationaux et multimodaux (par. 2108).

2283II. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste en :

- i) Des études sur le système actuel de transports nationaux et internationaux par voie de terre, dans et vers les groupes sous-régionaux de pays membres de la CEA0, sur les installations portuaires et les transports maritimes existants, et sur les politiques suivies et les moyens dont on dispose actuellement pour le trafic de transit international des personnes et des marchandises dans la région de la CEA0;
- ii) Des réunions de groupes d'experts et la fourniture de services consultatifs.

2283JJ. Les activités en cours dans le cadre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 consistent notamment à établir des rapports passant en revue les plans, les politiques et les pratiques dans le domaine des transports et des communications pour le trafic entre les pays; à effectuer des études sur les principaux courants de produits, itinéraires commerciaux, modes de transport et frais de transport dans le commerce des pays de la région entre eux et avec le reste du monde. Des travaux seront également effectués par des équipes d'experts sur divers aspects des transports dans chacun des pays membres de la CEA0.

2283KK. Effet escompté : Ces activités et leurs produits devraient fournir aux Etats membres de la CEA0 des données utiles touchant divers aspects des transports et des communications dans la région et les aider à formuler leurs programmes et projets de développement en la matière de manière à favoriser la mise en place d'un réseau intégré de transports et de communications pour la région.

b) Objectif 2 : Coopération sous-régionale en vue de développer le tourisme

2283LL. La CEA0 s'attachera surtout à aider les gouvernements des pays membres dans leurs efforts pour développer le tourisme en mettant réellement en commun leurs ressources au niveau des sous-régions (par. 2218).

2283MM. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste notamment à donner un prolongement aux deux études mentionnées ci-après, à identifier les possibilités d'investissement et à élaborer des projets. Ces activités seront coordonnées avec les travaux d'autres organisations régionales et internationales dans ce domaine.

2283NN. Les activités en cours dans le cadre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 consistent à terminer deux études, chacune portant sur un certain nombre de pays de la région, axées sur divers aspects du tourisme et les perspectives qui s'offrent de le développer.

228300. Effet escompté : On compte que, grâce à ces activités, les pays de la région disposeront de principes directeurs qui les aideront à mettre efficacement en commun leurs ressources potentielles pour développer le tourisme dans la région.

5. Financement

a) Objectif 1 : Coopération régionale pour la mobilisation et la répartition des ressources financières

2283PP. Des efforts seront déployés pour aider à encourager le développement du cadre juridique et institutionnel d'une mobilisation et d'une répartition efficaces des ressources financières aux échelons national et régional, et pour promouvoir la coopération dans les domaines monétaire et fiscal entre pays membres de la CEAO (par. 1608).

2283QQ. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 comprend des études et des rapports récapitulatifs sur la planification financière, la réforme et l'harmonisation des structures fiscales, les systèmes budgétaires et les modes de classification, et l'harmonisation et la gestion des budgets et des plans.

2283RR. Les activités en cours dans le cadre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent :

- i) Des évaluations des systèmes et pratiques budgétaires et de la répartition des revenus dans certains pays;
- ii) Des études sur les perspectives qui s'offrent d'accumuler dans la région, sur une période de 10 à 15 ans, les ressources financières provenant du secteur du pétrole, en analysant les effets et en explorant les utilisations possibles de ces fonds tant dans la région qu'en dehors.

2283SS. Effet escompté : Les activités doivent fournir aux pays membres de la CEAO des principes directeurs pour les aider à mettre au point la structure juridique et institutionnelle de leurs systèmes fiscaux et monétaires, à entreprendre les réformes nécessaires et à jeter les fondements d'une coopération efficace dans ces domaines.

6. Science et technique

a) Objectif 1 : Coopération régionale en matière de science et de technique

2283TT. Il s'agit d'aider les gouvernements des pays membres de la CEAO à encourager des projets, programmes et institutions de coopération en matière de science et de technique (par. 1720).

2283UU. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste notamment à élaborer des "directives pour la mise au point de projets dans certains secteurs de la recherche et de la technique". Ces directives seront publiées annuellement pendant toute la période du plan.

2283VV. Les activités en cours dans le cadre du programme de travail et des priorités de la Commission pour 1976-1977 comprennent un projet où sont prévues les opérations suivantes :

- i) Un examen des objectifs, principes et méthodes des activités nationales et de la coopération régionale en matière de recherche et de technique dans la région de la CEA0;
- ii) Des monographies évaluant des projets de coopération dans le domaine de la recherche et de la technique;
- iii) L'identification des domaines se prêtant à une coopération régionale dans le secteur de la recherche et de la technique;
- iv) La sélection de projets de coopération dans le secteur de la recherche et de la technique au cours d'un séminaire sur les projets de coopération en matière de recherche et de terminologie dans la région de la CEA0.

2283WW. Effet escompté : On compte qu'en élaborant des projets régionaux de coopération dans le domaine de la recherche et de la technique, on donnera une nouvelle impulsion, par l'application efficace de la technique, au développement de pays qui ont connu jusqu'ici une expansion très lente. On jettera également les fondements d'une active coopération dans tous les domaines de la technique.

7. Planification et projections relatives au développement

a) Objectif : Coopération régionale dans la planification du développement

2283XX. On cherchera à encourager l'harmonisation des plans et la coopération régionale touchant la planification du développement (par. 336).

2283YY. L'action envisagée dans le cadre du plan à moyen terme de la Commission pour 1978-1981 consiste à prolonger et à étudier les initiatives prises par certains pays et par des organisations régionales dans le domaine de la planification du développement. Elle consistera également à rassembler et à diffuser des renseignements sur les activités d'harmonisation des plans et sur la coopération en ce qui concerne la planification du développement entre les pays de la région. Ces activités seront étroitement coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité économique arabe et d'autres organismes régionaux intergouvernementaux s'occupant de planification du développement.

2283ZZ. Effet escompté : On compte, grâce aux activités ci-dessus : a) fournir des principes directeurs permettant d'éviter des doubles emplois inutiles et coûteux dans la planification du développement des pays; b) explorer de nouvelles conceptions ouvrant la voie à une coopération plus efficace en matière de planification du développement et c) fournir des directives supplémentaires pour l'évaluation des projets mettant l'accent sur la politique d'octroi de prêts et d'assistance des institutions régionales.